

Note sur les «abus» dans le régime des intermittents du spectacle en France : le cas des musiciens ordinaires

Ce texte bref concerne les prétendus «abus» dans le régime spécial d'indemnisation du chômage pour les artistes et techniciens du spectacle en France. De nombreux intermittents du spectacle sont menacés dans leur survie professionnelle par des mesures politiques qui visent à restreindre l'accès au régime d'indemnisation, et les modifications de «l'intermittence» sont souvent appuyées sur un argumentaire de «l'abus» qui, en même temps que la légitimité des plus précaires à prétendre à être indemnisés comme intermittents du spectacle, remet en cause leur «nature» même d'artistes. On examinera ici deux cas très différents, deux types d'inscription professionnelle presque opposés, pour montrer que l'«abus» n'est peut-être pas le fait des plus fragiles, qui sont pourtant spontanément désignés comme coupables dans le discours de sens commun aux accents poujadistes dont on donne un aperçu en annexe.

En France, les artistes et techniciens du spectacle peuvent sous certaines conditions bénéficier d'un régime spécial d'assurance chômage. L'accumulation d'un nombre suffisant d'heures (507h) ou de contrats de travail, de «cachets» (quarante-trois), en un temps limité (dix ou douze mois) permet ainsi d'ouvrir un droit à l'indemnisation pour chaque jour chômé de l'année suivante. Le montant de cette indemnisation est partiellement indexé sur la valeur moyenne du cachet de la période de référence (les dix ou douze mois pendant lesquels l'intermittent a cotisé). Je n'entrerai pas plus avant dans la description du système dans la mesure où celui-ci, déjà plutôt complexe, a été modifié en 2003, à nouveau retouché fin 2006 et pourrait bien subir encore des bouleversements dans les mois à venir. Le débat dont ce dispositif fait l'objet est à la fois très technique et particulièrement passionné, il en va de la survie professionnelle de milliers d'acteurs des mondes du spectacle. Le régime des intermittents («l'intermittence») est structurellement déficitaire, si on opère un ratio cotisations/indemnisations, d'autant plus que le nombre de bénéficiaires de l'intermittence a décuplé depuis la fin des années 1980 pour arriver à 90 000 intermittents au début des années 2000 : il y aurait donc trop d'intermittents du spectacle. Toutefois le calcul de ce déficit chronique ne tient évidemment pas compte du poids économique indirect du «secteur culturel» en France, dont de très nombreux acteurs sont intermittents¹.

On est en fait confronté à un problème politique classique autour de la question du maintien d'un haut niveau d'activité dans le secteur des arts et la culture, et les détracteurs du système de l'intermittence prennent régulièrement pour argument la question des «abus». Présent dans le sens commun autant que dans des discours politiques aux accents poujadistes, le thème des «abus» des intermittents donne lieu à un déchaînement² contre les «feignants», les «saltimbanques», les «amateurs» ou les «ratés», bref, les «inter-minables». Cette dénonciation de l'«abus» pose de manière plus ou moins explicite le problème de la qualification socio-esthétique : qui est «artiste», qui est «professionnel», qui «mérite» ce «statut privilégié» d'intermittent ?

Ce texte vise à rappeler quelques réalités à propos des «abus» dans l'intermittence en les illustrant par deux exemples symptomatiques pris parmi les centaines de

1. Que l'on se rappelle l'été 2003 et la grande grève des intermittents qui avait entraîné l'annulation des plus grands festivals (Avignon et Aix en Provence notamment) et provoqué la lamentation du gouvernement, des municipalités, des organisateurs et producteurs, et surtout des commerçants locaux quant au gigantesque «manque à gagner» causé par l'action d'intermittents évidemment «irresponsables».

2. On trouvera en annexe quelques réactions «à chaud» d'internautes juste après l'appel militant de la coordination des intermittents lors de la soirée des César 2007.

cas rencontrés au cours de près de dix ans d'enquête de terrain parmi les *musicos*, ces musiciens ordinaires qui peuplent les degrés inférieurs de la pyramide professionnelle (Perrenoud, 2007). Précisons d'emblée que la variété des situations est immense parmi les intermittents (de la maquilleuse de télévision au catcheur) et je ne choisis dans cette note que quelques exemples laissant forcément dans l'ombre de nombreux autres cas de figure.

La précarité des « intermittents par intermittence »

Les études statistiques³ ont montré qu'un *turn-over* très important opère dans la population des intermittents : d'une année à l'autre, près de cinquante pour cent des indemnisés entrent ou sortent du dispositif. On ne saurait pour autant interpréter ces données comme reflétant des phénomènes de « professionnalisation » et « déprofessionnalisation », alors qu'elles montrent l'existence d'une frange particulièrement précaire parmi les indemnisés : les « intermittents par intermittence ». Les musiciens sont nombreux parmi ces travailleurs très précaires, dans la mesure où l'exercice du métier autorise probablement la plus grande flexibilité et admet les conditions d'emploi les plus hétérodoxes.

Les plus jeunes sont souvent les plus fragiles, cherchant à jouer partout, à tout prix.

En 1998, Philippe et Adeline ont 26 et 23 ans. Lui est saxophoniste et joue des claviers, elle est chanteuse, enceinte de leur premier enfant. Ils jouent dans un orchestre de bal-variété d'envergure modeste qui se produit principalement dans la région toulousaine entre mai et septembre. L'orchestre Box office réunit huit musiciens et un chauffeur-technicien. Il se produit en général pour les municipalités des villages qui organisent au moins une fête pendant l'été (avec forcément, manège, tournoi de pétanque, buvette et orchestre) comme l'usage en est encore très répandu au sud de la Loire (les « baluches » ont disparu dans le « Nord », tués par les disco-mobiles et les bagarres systématiques). Le travail des musiciens n'est pas facile : dans la mesure où le public s'attend à retrouver les « tubes » (de Francis Cabrel à AC/DC) qu'il connaît parfaitement dans une version en tous points fidèle à l'original, les instrumentistes doivent reproduire le jeu et le son de chaque morceau, dans une sorte de « best of » international ce qui demande une certaine virtuosité et un équipement de qualité. De nombreux orchestres avec

des répertoires à peu près similaires sillonnent le Sud de la France pendant l'été, et la concurrence est rude. Box office n'existe que depuis quelques années et s'inscrit dans un réseau encore restreint qui ne lui permet pas de jouer plus d'une vingtaine de fois dans l'été. Pendant la saison hivernale, quelques membres de l'orchestre dont Phil et Adeline forment un groupe au répertoire un peu plus « rythm'n'blues » que « variété », et ils essaient de tourner cette fois plutôt dans les bars pour compléter leur « dossier d'intermittent », finir d'accumuler les quarante-trois « dates » nécessaires à l'ouverture des droits à l'indemnisation. Toutefois, si les employeurs de Box office sont en général des mairies ou des syndicats d'initiative qui proposent des contrats en règle et des salaires décentés (au moins 100 euros net par soir et par musicien), il en va différemment des patrons de bars pour lesquels joue l'avatar hivernal de l'orchestre. Ces derniers payent trop peu (certains amassent des profits considérables, d'autres ne sont pas plus riches que les *musicos*) pour permettre à chaque membre du groupe de « faire un cachet » et, alors que les membres du groupe qui ne cherchent pas à être intermittents sont payés au noir (60 à 80 euros), Phil et Adeline reversent cette somme au patron du bar pour payer les « charges » d'un cachet virtuel. Eux et l'employeur déclarent un salaire brut de 140 euros environ, les 60 euros de « charges » arrivent à la caisse d'assurance-chômage, les musiciens n'ont rien touché, mais ils ont déclaré un cachet net de 80 euros, ce qui leur permettra peut-être, si ces cachets sont assez nombreux, d'avoir accès à l'intermittence. Phil et Adeline ont occasionnellement recours à ce procédé, intermittents depuis deux ans, ils gagnent chacun 700 à 1000 euros par mois (en additionnant les indemnités pour les jours chômés et les salaires pour les jours de concert) et louent un appartement dans une cité HLM de la périphérie toulousaine. Régulièrement, dans les bars, ils jouent pour « rien », repartant sans un sou en poche et si en un an ils ne parviennent pas à accumuler suffisamment de cachets déclarés, ils n'entreront pas dans le régime d'indemnisation des intermittents et auront simplement reversé leurs rémunérations occultes à la caisse d'assurance-chômage.

Ce type de pratique concerne surtout des *musicos* relativement jeunes, en phase d'entrée dans la carrière et qui, parvenus à trente-cinq cachets à quelques semaines de la date fatidique se trouvent dans l'obligation d'accumuler encore quelques « déclarations » en n'ayant d'autre ressource que de se faire totalement exploiter. Face à des situations aussi difficiles, souvent désespérantes, certains abandonnent, sortent du jeu de l'intermittence et préfèrent ne plus travailler qu'au noir. En cumulant des « plans au black » réguliers mais souvent mal payés avec le Revenu minimum d'insertion (RMI, environ 450 euros par mois), on peut, quand on a vingt-cinq ou trente ans, vivre chichement en province, à la campagne. Toutefois, ces sorties du régime d'indemnisation sont souvent temporaires, on passe un an ou deux à rebâtir des projets (un nouveau groupe, un nouveau répertoire, un nouvel

3. Notamment le rapport conjoint de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale des affaires culturelles de 2002, texte sur lequel je m'appuierai tout au long de cet article (Roigt et Klein, 2002).

album), à investir des réseaux (associations culturelles, ateliers du spectacle vivant, danse, théâtre, cirque), et on retrouve au moins temporairement un nombre suffisant d'engagements déclarés pour pouvoir ouvrir à nouveau des droits à l'intermittence.

Cette période de grande instabilité dure fréquemment une dizaine d'années⁴. La phase d'entrée dans la carrière est très longue pour les musiciens ordinaires, intermittents parmi les plus précaires, et les trajectoires professionnelles ne s'enracinent que très progressivement. Il semble toutefois que les « petits arrangements » avec le système deviennent de plus en plus marginaux quand les musicos dépassent trente ou trente-cinq ans.

Les « permanents déguisés » de l'industrie des médias Alors que les musiciens qui essaient de pérenniser une carrière en jouant sur scène éprouvent les plus grandes difficultés à être officiellement salariés comme intermittents et à ouvrir des droits à l'indemnisation, ceux qui intègrent le monde de l'industrie du spectacle et plus encore de l'audiovisuel vont exercer un métier totalement différent, mais n'auront aucun problème pour s'inscrire dans le régime de l'intermittence.

On passera rapidement sur le cas des nombreux techniciens attachés à une importante structure de diffusion (Zénith ou opéra par exemple), qui viennent plusieurs jours par semaine travailler au même endroit, pour le même employeur, mais qui sont salariés comme intermittents, ce qui évite à l'employeur de les engager en contrat à durée indéterminée (CDI) et permet une flexibilité maximum. Bien différent des « arrangements » des musicos qui cherchent surtout à survivre et ne dépassent que rarement le seuil de pauvreté, ce type d'« abus » de la part de l'employeur cette fois, est encore plus criant dans l'audiovisuel. On sait qu'une grande partie des techniciens des grandes chaînes de télévision et de radio sont eux aussi intermittents alors que leurs employeurs pourraient leur proposer un salaire mensualisé. La situation d'Alain va peut-être encore plus loin dans ce cas de figure.

Ce saxophoniste avec qui j'ai joué pendant quelques temps était un excellent technicien, non seulement sur son instrument mais plus généralement en matière de solfège, d'arrangement et de musique électronique. A vingt-cinq ans, cet « ultra-libéral » déclaré (« *Je vous emmerde, bande de gauchistes !* » avait-il l'habitude de lancer facétieusement à ses partenaires musicaux) a décidé d'arrêter une carrière d'instrumentiste pourtant prometteuse pour aller vivre à Nantes tout en travaillant pour une *start-up* toulousaine. Ainsi en 2002 et pendant les années qui ont suivi (la technologie ayant encore progressé, je ne suis pas certain que son emploi existe encore aujourd'hui), il recevait via Internet le « Top 50 » européen et copiait, arrangeait, transformait le refrain de chaque morceau pour en faire une sonnerie de téléphone portable. Selon ses dires, la tâche lui demandait en tout six à vingt heu-

res de travail par semaine. Depuis Nantes, il envoyait sa production à l'entreprise multimédia toulousaine (sonneries et logos d'écran pour téléphones, publicité radio et Internet, et surtout pornographie téléphonique et informatique) qui l'a toujours employé sous le régime des intermittents, parallèlement à quoi il jouait les DJ « pour le plaisir » de manière épisodique dans des clubs nantais ou parisiens.

Dans ces entreprises industrielles, commerciales et « créatives » (c'est bien ce qui permet de justifier le recours à l'intermittence), le système est très simple : l'employeur paye un ou deux cachets par semaine et, au quotidien, l'employé bénéficie de l'allocation chômage des intermittents alors qu'il fait toujours le même travail, toujours pour le même employeur, toujours au même salaire. L'employeur et l'employé y gagnent tous les deux financièrement, le premier en faisant d'importantes économies, le second en voyant ses revenus gonflés par l'allocation chômage (avec un peu plus de 2000 euros par mois, Alain était bien au-dessus de ce que gagnent la plupart des musicos). Cette pratique est pointée par les observateurs (rapport IGAS/IGAC par exemple) comme relevant d'un phénomène typique d'externalisation des coûts salariaux vers l'assurance-chômage. Le fait que des entreprises qui réalisent pourtant des bénéfices confortables (en l'occurrence, celle qui emploie Alain a fait son entrée en bourse en 2004) fassent ainsi reposer *de manière structurelle* une part importante de la rémunération de leurs employés sur un système public et mutualiste d'allocation semble bien constituer une forme d'« abus » au moins aussi importante que les petits « arrangements », courants mais plutôt pitoyables, du *lumpenprolétariat* du spectacle. Toutefois, le sens commun et un certain discours politique plein de « bon sens populaire » n'a de cesse de stigmatiser les « abus » intolérables des saltimbanques, alors qu'il est beaucoup pardonné au patronat du secteur audiovisuel, « grand créateur d'emploi » et partenaire puissant.

Conclusion

Il semble qu'avec la dénonciation quasi systématique de l'« abus » des plus indigents, on soit toujours près à contester l'identité « d'artiste » ou l'appartenance légitime aux « mondes de l'art », comme une usurpation, comme une escroquerie à la fois esthétique (« *il suffit de savoir gratter deux accords* ») et sociale (« *ils sont payés pour rester à la maison la moitié*

4. Les observations empiriques que j'ai pu mener recourent largement les données quantitatives livrées par P. Coulangeon (2004).

du temps»). La liste des messages Internet reproduite en annexe est assez symptomatique, la question de l'abus socio-économique s'y redouble de la contestation essentialiste de la « nature » même d'artiste : les intermittents abusent de la protection sociale mais ils abusent aussi d'un statut d'artiste. C'est en fait ce double ressentiment de nature morale qui fonde la réprobation même de « l'abus ».

En s'insurgeant à la fois contre l'« iniquité » d'un système (thème structurel où, en bonne morale libérale « l'équité » doit primer sur « l'égalité ») et contre la malhonnêteté de ceux qui en profiteraient indûment (thème conjoncturel qui, en bonne morale petite-bourgeoise, permet de re-personnaliser le débat en désignant des coupables), le

discours du sens commun sur les « abus » dans l'intermittence porte en lui la même aigreur que tous les « y en a qu'abusent » : on reproche aux intermittents d'être des « assistés », de « mener la belle vie », d'« attendre les allocs », exactement comme on le fait pour les familles issues de l'immigration. Encore une fois, pour le « bon sens populaire », c'est le voisin, celui qui est « proche » socialement, mais que l'on renvoie à un éloignement symbolique, presque à une « nature » différente (l'artiste, l'étranger) et donc concurrente, qui suscite l'envie, la jalousie, et l'opprobre.

Marc Perrenoud
marc.perrenoud@wanadoo.fr

Annexe

Le 24 février 2007, alors que la cérémonie de remise des César n'est pas encore terminée, le forum Internet ouvert sur le site d'un animateur de radio et de télévision privées crépète déjà des réactions de téléspectateurs excédés par l'intervention de Pascale Ferran, lauréate du César du meilleur film, et qui a lu à l'antenne un texte d'information et de revendication de la Coordination des intermittents.

On ne dispose d'aucun élément quant à l'origine sociale des intervenants sur le forum, toutefois le contexte (le médium, le site) et le discours (le niveau de langue, le ton et le contenu) semblent plutôt indiquer une population faiblement dotée en capital culturel et ayant probablement le sentiment d'appartenir à « la France qui travaille et qui se lève tôt », patrie éternelle d'un poujadisme dont l'efficacité électorale a encore été récemment démontrée.

Je livre ici la liste brute (!) des messages qui ont alimenté le forum⁵, et remercie l'ami musicien qui m'a fait parvenir ce lien Internet au lendemain de la soirée.

<http://www.jeanmarcmorandini.fr/news.php?id=3644>

ppff (posté par sidoo le 24/02/2007 à 22h59) Y'en a vraiment marre de ces intermittents du spectacle qui sont sur-protégés. Pour connaître quelqu'un qui fait de l'intermittence, dans le tourisme, avoir les mêmes avan-

5. Je n'ai supprimé que deux messages très longs (dont un émanant d'un intermittent qui essaye vainement de se défendre), considérant que la liste était déjà assez redondante.

tage lui faciliterait bien la vie. Mais eux ont la possibilité de passer devant la caméra. C'est pas normal. Est-ce que des revendications syndicales doivent faire partie d'une telle cérémonie ? Je ne crois pas. Bientôt les profs feront des discours syndicaux avant de commencer leurs cours.

Lamentable... (posté par Adriien le 24/02/2007 à 23h22) Ils se prennent pour qui ces intermittents du spectacle ? Trop, c'est trop. J'ai trouvé déplorable les propos tenus par Pascale Ferrand envers le Medef. A l'écouté, on dirait que le Medef considère les salariés comme des « chiens ». J'imagine, sans aucun doute, que les syndicats n'apprécieraient pas que le Medef par d'eux comme cela. De toute façon, chaque année on a le droit à leur cirque ridicule. Si ils trouvent qu'ils ne sont pas assez payés et indemnisés, personne ne les empêche de faire un autre travail à côté.

ça devient lassant (posté par margaillou le 24/02/2007 à 23h31) tjrs les mêmes propos, les mêmes revendications, attention ça va finir par lasser!!!!

insupportable (posté par miloss26 le 24/02/2007 à 23h32) qu'ils crevent ces intermittents...désolé mais ils sont vraiment à claquer

Comment ils font dans les autres pays ? (posté par NaSH le 24/02/2007 à 23h32) pfff... ils me fatiguent.. c'est vraiment à se demander comment ils font ailleurs ? leur qualité « culturelle » est moins bonne ailleurs ? j'ai vraiment l'impression qu'on nous prend pour des imbéciles, ou plutôt des vache à lait, pour arroser tout le monde. En plus le discours est encore une fois axé sur l'inégalité. comme si on devrait exempter ces gens de concurrence entre eux. pour « l'art » que je sache ailleurs, il n'y pas d'intermittence, et l'art existe bien ailleurs ? que l'intermittence n'est pas la condition cinéquanone pour que le cinéma existe ! puisque les seuls grands studios européens sont à Londres ! Qu'ils arrêtent de nous prendre pour des imbéciles !

comme d'hab (posté par [vincicom](#) le 24/02/2007 à 23h39) toujours en train de pleurer, de se plaindre. Ralala...

adrien... (posté par [vincicom](#) le 24/02/2007 à 23h41) mieux: s'ils trouvent qu'ils ne sont pas assez bien payés, ou qu'il n'y a pas assez de travaille ... qu'ils arrêtent et fassent autre chose!!!Que je sache, lors des défilés de mode, le fabricant de sabot du fin fond de la campagne il va pas aller lire un papier en disant: on n'a pas assez de client, donnez-nous des subventions, des aides, des alloc, du chômage pour que je puisse continuer a reste 6 mois sur 12 a la maison et faire ma paire de sabot mensuelle! Ca devient fatigant!

Allons, allons, ... (posté par [Yatre](#) le 24/02/2007 à 23h42) Sans intermittents, vous ne pourriez plus critiquer grand chose ;)

yatre... on dit pas qu'ils ne servent a rien... (posté par [vincicom](#) le 24/02/2007 à 23h46) on dit juste que tous un quartier ne peut pas entrer dans la Mercede du voisin! ya pas de place pour tout le monde, pourquoi veulent-ils a tout prix qu'il y ai 2 fois plus de personnes que de place, et qu'en plus on paye tout ce monde a rester a la maison la moitié de l'année ... Ils font du bon boulot, mais comme ailleurs, quand ya pas de boulot, on fait autre chose...

vincicom (posté par [miloss26](#) le 25/02/2007 à 01h10) personne ne dit que les intermittents sont heureux de ne pas travailler, on ne dit pas que ce sont des glandeurs...mais le fait est que c'est un metier ou il y a bcp d'appelés et peu d'élus...à partir de là, si on veut qd

meme poursuivre dans cette voie, on assume jusqu'au bout et donc on accepte quand on ne travaille pas... en quoi ils meritent d'avoir un regime plus favorable que les autres chomeurs??? tu peux me repondre?

nombrilistes (posté par [MameDORVAL](#) le 25/02/2007 à 02h08)je n'ai jamais vue une coporation aussi nombriliste que celle-ci!je n'ai jamais vu les intermittents se solidariser pour d'autres causes que leurs sales gueules! je connais le milieu c'est pour ça que j'en cause à juste titre

ben voyons (posté par [lahire](#) le 25/02/2007 à 09h47) le deficit de leur caisse est abyssal , il y a de + en+ chaque année d'intermittents et si certains sur ce blog veulent payer ds impots pour payer ce genre de travailleurs, grand bien leur fasse , car la pluprt d'entre eux touche enormement d'argent vu qu'il travaille au noir!

Au Boulot (posté par [etincelle](#) le 25/02/2007 à 10h28)

Assez les intermittent, L'etat ne peu pas tout faire, L'etat c'est nous, vous. Aussi au lieu de ce lamenter chercher des petit jobs, cela vous occuperas.

ah oui parlons en (posté par [dasl](#) le 25/02/2007 à 10h30) marre marre et remarre de tout ces gens qui pleurent sur leur sort , si il n'y a pas ou plus de boulot ds leur domaine qu'ils aillent voir ailleurs , merde (mais c'est vrai que ce sont des « artistes ») quand on pense qu'ils suffit de savoir gratter le debut de « jeux interdits » a la guitare pour etre declare intermittent , etre payer a rien foutre voila ce que reclame en permanence toujours les memes

Bibliographie

Coulangeon P. (2004), *Les musiciens interprètes en France. Portrait d'une profession*, Paris, La documentation française.

Perrenoud M. (2007), *Les musicos, enquête sur des musiciens ordinaires*, Paris, La Découverte.

Roigt J. (Inspection générale des affaires sociales) et Klein R. (Inspection générale des affaires culturelles) (2002), *Contribution à la réflexion des partenaires sociaux sur les origines des écarts entre les différentes sources statistiques sur les artistes et techniciens intermittents du spectacle, et les aménagements à apporter au fonctionnement des annexes 8 et 10 du régime d'assurance-chômage*, rapport IGAS/IGAC, 2002.